

**CONGRES**  
**Assemblée Nationale des Elus de la Montagne (ANEM)**  
**PIEDICROCE (Haute-Corse)**  
**21 octobre 2005**

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

**Monsieur le Préfet de Corse, Monsieur Pierre-René LEMAS,  
Monsieur le Préfet de Haute-Corse, Monsieur Gilbert  
PAYET,**

**Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse,  
Monsieur Ange SANTINI**

**Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, Monsieur  
Camille de ROCCA SERRA**

**Monsieur le Président du Conseil Général de Haute-Corse,  
Monsieur Paul GIACOBBI**

**Monsieur le Député et Président de l'ANEM, Monsieur  
François BROTTESS,**

**Monsieur le Député et Secrétaire Général, Martial SADDIER,  
Monsieur le Maire de PIEDICROCE, Monsieur Pau-François  
CESARINI,**

**Mesdames et Messieurs les parlementaires et les élus**

**Mesdames, Messieurs,**

Je suis, à divers titres, honoré et surtout heureux d'être ici ce soir. Heureux car, en tant qu'élu de Saint-Etienne de Tinée, superbe canton de montagne, en tant que membre du comité du massif des Alpes, si je suis parmi vous, c'est qu'avant tout je suis des vôtres.

Et puis, en tant que ministre de l'Aménagement de territoire, je suis institutionnellement le Ministre chargé de la coordination de la politique de la Montagne. Voilà donc l'institution greffée sur la nature. Au fond, je ne suis nulle part davantage moi-même que parmi vous.

L'ANEM est évidemment mon interlocuteur privilégié pour élaborer cette politique, au delà même du fait que nous sommes entre montagnards et, pour beaucoup d'entre vous, entre amis.

Autant de raisons qui m'incitent à rompre avec la distance qu'instaure un discours protocolaire. Autant vous dire que je risque de sortir de mes notes.

Je vis ce que vous vivez, je pense comme vous pensez. Je connais vos problèmes : ce sont les miens.

Je ne vous apprend pas qu'en montagne on est souvent loin de tout, mais quand on est loin de tout, on est près des réalités. C'est notre atout.

D'ailleurs, plus j'avance dans ma mission – et je pense notamment au travail de fond que nous accomplissons pour l'amélioration du « service au public » dans les zones rurales (j'y reviendrai tout à l'heure) et plus je me rends compte que c'est sur la base de nos problèmes que les solutions de beaucoup d'autres verront le jour.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'ouvre une parenthèse. En effet, je veux en préalable vous dire que je comprends et que je m'associe à ceux d'entre vous qui ont exprimé des réserves quant à l'intitulé de la « loi sur le développement des territoires ruraux ». Je suis d'accord avec vous : la montagne n'est pas une subdivision de la ruralité. D'abord la montagne connaît des problèmes urbains, des problèmes de surdensité, des problèmes de conflits d'usage, bien étrangers à la ruralité.

Mais surtout, entre rural et montagne, la distinction n'est pas seulement dans l'intensité des problèmes, elle est souvent dans un changement de nature des problèmes.

Nous savons, quant à nous, que la combinaison montagne-ruralité veut dire une somme de difficultés. Il arrive même qu'elle les multiplie. Et c'est parce que nous nous trouvons souvent devant des difficultés extrêmes, que nous sommes condamnés à être plus inventifs, je dirai même, plus intelligents.

Les solutions, on le sait, jaillissent de la nécessité. Et nous sommes, nous, souvent confrontés à des questions non pas de confort, mais de survie. Ceci explique cela.

J'évoquais la loi relative au développement des territoires ruraux. Votre contribution aura permis qu'un titre entier soit consacré à la montagne. Au delà de l'ambiguïté que je dénonçais précédemment, cette loi aura permis de faire progresser l'idée de codifier les lois et règlements relatifs à la montagne. Voilà une grande avancée, enfin concrétisée la semaine dernière par l'adoption d'un amendement issu de l'ANEM à la loi d'orientation agricole. Je m'en réjouis beaucoup. C'est une demande ancienne. Il était légitime de la satisfaire.

Les deux axes sur lesquels j'entends asseoir une politique globale du développement de la montagne sont simples et ils constitueront l'architecture de mon intervention de ce matin :

Premier axe, il s'agit de mettre les habitants et donc leurs représentants, vous, les élus, au centre des processus de décision concernant le développement et l'aménagement de la montagne.

Second axe, l'aménagement du territoire et particulièrement l'aménagement de la montagne doit être au service de ses habitants et de la France.

### I – Un développement de la montagne décidé par ses habitants

Pour moi, l'un des acquis de la politique de la montagne parce qu'il est un des moyens d'associer les montagnards à l'élaboration de la politique qui les concerne, est le Conseil National de la Montagne. Raison pour laquelle, dès mon installation, je me suis enquis de son fonctionnement.

La loi relative au développement des territoires ruraux en a modifié la composition. J'ai donc, dès mon arrivée, fait arbitrer le décret modificatif et l'ai transmis au Conseil d'Etat le 8 août dernier. Il sera examiné le 25 octobre prochain et, je m'y engage, publié courant novembre. Cela permettra de « réveiller » le conseil car j'ai d'ores et déjà consulté les organisations membres de ce conseil, les invitant à désigner leurs représentants. Il semble que leur impatience se soit

alignée sur la mienne. Les trois quart d'entre elles m'ont déjà répondu.

Cet élan général, dont je me réjouis, vous l'imaginez, me laisse penser que le Premier Ministre sera en mesure de réunir le conseil en fin d'année, ou au plus tard en janvier.

J'ajoute que je veillerai à ce qu'il se réunisse très régulièrement, et à ce que sa commission permanente, présidée par notre ami Michel Bouvard, se prononce sur tous les textes réglementaires concernant la montagne.

Il ne me paraît en effet pas normal que les décisions réglementaires importantes soient prises en montagne sans que leurs élus n'y soient associés.

Un exemple parmi d'autres, celui des fameuses zones jaunes dans les plans de prévention du risque avalanche. Ces zones pourraient emporter des conséquences en matière de droit de l'urbanisme et en matière de responsabilité du maire vis à vis de la sécurité civile. C'est pourquoi, avec Madame OLIN, nous avons décidé que la réglementation de ces zones ferait l'objet d'une concertation tant auprès du Conseil National de la Sécurité civile, conseil placé auprès du Ministre de l'Intérieur, Nicolas SARKOZY, qu'auprès du Conseil National de la

Montagne. Au cas d'espèce, peut-être faudra-t-il inventer une formule souple pour que ces deux structures coopèrent.

De même, sur les secours en montagne, vous avez eu hier l'engagement du directeur de la Sécurité Civile de faire très rapidement (avant la fin de l'année) une réunion avec l'ANEM pour confirmer le dispositif actuel après le 1<sup>er</sup> janvier 2008 c'est à dire après le transfert du contingent de secours des communes vers les départements suite à la loi d'août 2004.

C'est également, dans ce souci de concertation que je me suis engagé à élaborer avec vous le décret relatif aux U.T.N. Un projet vient d'être finalisé et vous a été adressé en vue d'une réunion de concertation. Car, je veux que ce texte réponde à la volonté du législateur d'une vraie simplification des procédures là où les enjeux sont faibles c'est-à-dire lorsque les projets sont de petite ampleur ou lorsqu'ils se situent dans des zones déjà aménagées ou déjà urbanisables.

Il s'agit de rester dans la logique de la loi montagne c'est-à-dire d'allier protection et développement dans une logique de développement durable, mais il s'agit également de tenir compte de la décentralisation et donc de faire confiance aux élus en matière d'urbanisme local.

A ce titre, la loi habitat prévue pour début 2006 devra comprendre un volet montagne permettant de résoudre les problèmes fonciers du logement des saisonniers du tourisme.

En plus de ses fonctions productives, la montagne est aussi, pour beaucoup de nos concitoyens, un merveilleux terrain de jeux. Les goûts étant variés, il faut que chacun y trouve les équipements adaptés à ses besoins, réalisés en tenant compte des contraintes de ceux qui y vivent. Que les amateurs de glisse trouvent les remontées mécaniques et les pistes équipées répondant à leur envie de glisse. Que les amateurs de nature vierge trouvent des espaces sans équipement où ils peuvent laisser libre cours à la marche et à l'observation. Que les amateurs de via ferrata trouvent des falaises équipées et que les amateurs d'escalade libre trouvent des parois sans équipement. Telle est la philosophie qui présidera pour moi à l'élaboration des textes concernant l'aménagement et l'équipement de la montagne.

Cette volonté, très affirmée, de concertation avec les élus et, plus généralement avec les acteurs locaux, se traduit également par un changement radical dans notre façon d'appréhender les services au public.

Après deux ans d'expérimentation dans 4 puis 15 départements, nous avons, avec Nicolas Sarkozy, décidé d'ouvrir très largement la concertation sur le sujet.

Changement d'attitude complet pour notre administration que notre circulaire du 2 août dernier. Que demandons-nous ?

Il s'agit d'abord d'interrompre les réorganisations de services sans concertation. Certains ont appelé ça un moratoire. Pour ma part, je dirais plutôt qu'il s'agissait de mettre fin aux errements et aux pratiques administratives qui consistaient pour les ministères à « réorganiser », c'est-à-dire souvent à fermer des services sans s'être concertés avec les élus locaux pour savoir comment le service serait rendu autrement.

Ensuite nous engageons une vraie concertation locale à l'initiative des préfets. Car, là encore, l'approche des besoins, l'analyse de l'offre existante et les réorganisations assurant une qualité durable de service doivent se faire avec les habitants et donc avec leurs représentants que sont les élus.

Enfin dernier exemple du rôle que j'entends voir jouer aux habitants de la montagne : la consolidation des crédits d'auto développement de la montagne.

Ces crédits d'intervention de l'Etat, parce qu'ils permettent de soutenir l'animation, l'assistance commerciale, la promotion et la mise en réseau sur la base d'initiatives purement locales me paraissent essentiels.

C'est pourquoi, malgré les restrictions budgétaires, je les ai préservés à hauteur de 2,5 millions d'euros dans le budget 2005 et ils seront reconduits à même hauteur en 2006.

Vous savez tous l'importance qu'ont eu les financements européens pour vous aider à monter vos programmes d'aménagement et de développement, pour les trois objectifs, ils ont représenté 16 milliards d'euros sur la période 2000-2006. Concernant la Montagne et l'Union Européenne, je me bats sur trois fronts :

1°) Le premier, qui est gagné, est lui de la prise en compte de la totalité du massif alpin dans le programme interrégionale. Dans un premier temps, la commission souhaitait exclure la région PACA du massif alpin. C'était oublié que 65% de la région sont situés en zone de montagne. C'était aller à l'inverse de la volonté des montagnards de réunion en un seul massif les Alpes du Nord et les Alpes du Sud.

Grâce au soutien de l'ANEM qui a bâti un excellent argumentaire, nous avons obtenu gain de cause.

C'est une première victoire pour bâtir sur la réalité.

2°) Le second est celui de la prise en compte de la dimension massif dans le cadre de référence stratégique national que la France devra présenter à la commission en fin d'année.

Compte tenu des remontées du terrain, nous proposerons que des actions puissent être engagées à l'échelle des massifs.

3°) Le troisième est celui du futur FEADER (Fonds européens Agricoles de Développement Rural) qui devra intégrer une dimension montagne allant au delà des seules indemnités agricoles, mais permettant d'intégrer des logiques territoriales à l'échelle de nos massifs de montagne. Une part importante des crédits devra être consacrée à la poursuites des programmes Leader et à l'amélioration de la qualité de la vie et donc des services en montagne.

## II – Un développement de la montagne au service de ses habitants et du pays tout entier

Comme je vous le disais tout à l'heure, ma vision globale de la politique de la montagne répond à une deuxième nécessité. Celle d'une politique faite pour l'homme et en considération de la totalité du pays. Et là encore, je m'inscris , pour en prolonger l'esprit, dans le droit fil de la loi de 85 qui parlait déjà de développement équitable et durable, et surtout qui envisageait

la montagne, non seulement comme partie intégrante du territoire, mais comme une richesse de notre pays.

Pour nous : familiers, usagers, amoureux de la montagne, cela ne fait aucun doute. Mais la montagne, comme vous savez, ça se mérite. « Sur les chemins sans risques, disait Hermann Hesse , on n'envoie que les faibles ».

Quand je parle d'une politique par l'homme et pour l'homme, je voudrais vous dire quelques mots sur un sujet parfois polémique, sur lequel les avis sont évidemment d'autant plus partagés selon que l'on envisage le sujet dans sa dimension mythique ou réaliste, qu'on est un Français des champs ou un Français des villes, je veux parler du loup.

Est-il arrivé naturellement ou a-t-il été réintroduit ? Cette question intéressera sans doute demain les historiens de l'écologie.

Aujourd'hui, elle n'est pas d'actualité. Car, l'actualité c'est que désormais le loup est là. Il a colonisé la quasi totalité des Alpes françaises et au moins une centaine d'individus vivent sur l'arc alpin français. La question, aujourd'hui, est donc de savoir comment nous pouvons vivre avec le loup et comment nous pouvons réguler sa population. Ce sont des questions

essentielles pour l'aménagement du territoire car, avant d'être une question écologique ou agricole, la présence du loup est d'abord une question d'aménagement du territoire.

En effet, sur un certain nombre de territoires, la présence de l'élevage est le seul moyen d'entretenir l'espace et par-là, en évitant l'expansion de la friche, la fermeture du paysage, l'accroissement des risques naturels, de permettre le développement économique sur ces mêmes territoires notamment le tourisme, tout particulièrement le tourisme diffus dont les retombées économiques vont au plus près des habitants sans entraîner de dommages pour l'environnement.

Partant du constat du nombre de loups d'ores et déjà présents dans les Alpes occidentales franco-italo-suisse, et du nombre de sites français sur lesquels sa présence permanente est avérée, il me semble à la fois possible vis-à-vis de la réglementation applicable à cette espèce protégée et nécessaire pour nos territoires, de prendre des mesures permettant à l'activité d'élevage de se poursuivre dans des conditions satisfaisantes.

Je pense que le gouvernement doit, très rapidement, engager les concertations en vue de prendre trois mesures.

1. D'abord augmenter les prélèvements de loups autorisés afin de stabiliser la population des loups. En effet, ne prélever que six loups par an c'est, de fait, autoriser l'expansion territoriale et numérique des loups.
2. Deuxièmement, modifier les modalités d'autorisation de ces tirs de défense. Il faut donner aux éleveurs le droit de se défendre réellement.
3. Enfin, dernier point, il faut indemniser de manière plus large les animaux disparus afin de tenir compte des effets sur le reste du troupeau. Ne plus pénaliser l'agriculteur travaillant dans une aire de présence du loup, c'est donner la chance à cette activité vitale pour nos territoires de montagne de se poursuivre.

A moyen terme, dans le cadre de la négociation du règlement de développement rural applicable à compter de 2007, il me semblerait normal de porter à 100% le taux de financement public sur les mesures agri-environnementales de protection.

Il faut une vraie simplification des mesures qui donne un message clair aux éleveurs et acteurs du développement des territoires sur l'équilibre recherché en la matière.

Sur le terrain, nous sommes face à « des réalités à vivre » et non face à des idées.

Ceci nous ramène encore à cette notion de services au public qu'il faut centrer sur les besoins des habitants, sans pour autant négliger le critère de l'égalité républicaine, de l'égalité devant l'impôt. Egalité qui pose un certain nombre de problèmes : je pense notamment à la couverture du territoire par la téléphonie mobile, à l'accès à la TNT qui proposera bientôt 18 chaînes gratuites aux habitants de certaines zones urbaines de plaine, et dont les habitants de montagnes seront les derniers pourvus. C'est tout simplement inadmissible.

Certes, la desserte des zones de montagne par les nouvelles technologies est soumise à des contraintes fortes. Toutefois, des progrès importants sont réalisés. Pour le haut débit par exemple, 96% des foyers seront éligibles à l'ADSL d'ici la fin de l'année et 98% d'ici fin 2006. Pour la TNT, les sites sont déployés en général sur des points hauts comme le pic du Midi dans les Pyrénées, le Mont Pilat dans la région lyonnaise, ou encore la commune de Coti-Chiavari à côté d'Ajaccio où j'ai inauguré hier le lancement de la TNT en Corse, zone d'ombre. Ils permettent ainsi de desservir une grande partie des communes de montagne, mais avec le relief, de nombreuses zones d'ombre peuvent malgré tout subsister.

Le Gouvernement accompagne et complète ce mouvement pour que chacun ait accès aux outils de la modernité. Il s'est fixé comme objectif que 100% des communes aient accès au haut débit et à la téléphonie mobile d'ici 2007, y compris les communes de montagne. Je considère comme une priorité que tous les Français aient accès à la télévision numérique gratuite, quelle que soit la technologie employée. Je souhaite que cette ambition puisse également être réalisée d'ici 2007.

Sur le transport en zone de montagne et la question des franchissements alpins, je me suis déjà exprimé devant un certain nombre d'entre vous. Pour ceux qui l'ignoreraient encore, il s'agit là d'un de mes chevaux de bataille. C'est une question cruciale qui se situe à la charnière du développement économique et de la qualité de vie en montagne. J'y consacre une grande partie de mon emploi du temps et de mon énergie. L'un de mes premiers déplacements, répondant d'ailleurs à une invitation de Michel Bouvard, a été consacré à la visite du chantier du tunnel Lyon-Turin. Et lundi dernier encore, je me suis rendu au sommet franco-espagnol de Barcelone dans le but essentiel de promouvoir les autoroutes de la mer.

La situation est simple. Aujourd'hui, 75% du transport de marchandises est réalisé en France par voie routière. Le trafic de transit constitue près de 16% du trafic routier total. C'est le trafic qui intéresse principalement nos massifs de montagne, et

c'est également le segment de trafic qui connaît ces dernières années la plus forte croissance. En effet, il faut distinguer le trafic de transit, c'est-à-dire celui qui n'a pas vocation à engendrer d'activité économique dans les massifs et le trafic local, c'est-à-dire le trafic nécessaire à l'activité économique et au développement des massifs. Pour le premier, ma volonté est de permettre un franchissement aisé des massifs de montagne en évitant de créer des nuisances pour les habitants et pour l'écosystème. Pour le trafic local, mon objectif est de tendre vers plus de fluidité et plus de sécurité. C'est pourquoi en s'inspirant des politiques mises en œuvre en Suisse et en Autriche pour maîtriser les flux routiers, le gouvernement entend développer les modes de transport alternatifs par fer et par mer. Ces alternatives présentent de nombreux avantages pour la sécurité et la diminution des nuisances, mais elles présentent aussi et surtout, un avantage direct enfin pour l'aménagement de nos territoires. La restitution de nos vallées à leur vocation naturelle permet de leur redonner du souffle. Le tourisme et l'activité économique vont pouvoir s'y redéployer.

Autant vous dire que je suis décidé à promouvoir fortement les moyens de transport alternatifs.

Quelles sont les actions que nous avons d'ores et déjà mises en œuvre et vers où voulons-nous aller ? Nous avons engagé

une première expérimentation d'autoroute ferroviaire entre AITON et ORBASSANO dans les Alpes du Nord. Aujourd'hui limitée au transport des camions citernes, elle n'en est pas moins un succès. Elle aura permis de reporter sur le rail 30.000 citernes par an dont un tiers transportant des produits dangereux. Ce sont chaque jour 100 camions qui ne circulent pas sur les routes des Alpes. C'est déjà un beau succès pour une phase expérimentale. Mais concernant cette première autoroute ferrée, nous sommes convaincus avec le gouvernement qu'il faut aller plus loin. Cette expérimentation d'autoroute ferroviaire devra se poursuivre au-delà de 2006 avec comme objectif qu'elle atteigne une pleine capacité à l'issue des travaux du tunnel du Mont Cenis fin 2008. Mais bien évidemment, au-delà de cette première expérimentation qui sera toujours limitée par les considérations techniques liées à la nature même du tunnel du Mont-Cenis, il y a une alternative : le projet LYON-TURIN sur lequel, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, je fonde de très grands espoirs.

C'est un projet d'une ampleur considérable. C'est surtout un projet à la taille du défi que nous avons à relever. C'est un projet auquel je crois car il est porteur d'avenir pour la montagne en général et pour notre massif des Alpes en particulier!

Sans entrer dans le détail technique de ce projet extraordinairement complexe, je tiens à affirmer qu'à ce jour, les engagements pris ont été tenus. Les procédures préalables au chantier se déroulent selon le calendrier prévu :

Conformément à l'accord franco-italien du 29 janvier 2001, un mémorandum sur le financement a été signé le 5 mai 2004 entre Messieurs RAFFARIN et BERLUSCONI.

Et, comme vous le savez, compte tenu de l'ampleur du projet, il a été décidé lors du CIAT du 18 décembre 2003 qu'il ferait l'objet d'une procédure « Grand chantier ».

Pour ce qui concerne le tunnel de base, l'avant projet sommaire a été approuvé et il a été décidé que le tunnel serait réalisé immédiatement à 2 tubes.

Le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique est en cours de constitution. L'enquête publique du tunnel devrait avoir lieu mi-2006, ce qui permettra au Gouvernement français de prendre le décret portant déclaration d'utilité publique en 2007.

D'ores et déjà les 3 descenderies prévues côté français sont en cours de réalisation. Ces travaux ne sont pas mineurs.

Pour vous donner un ordre de grandeur, les pouvoirs publics ont déjà engagé 535 millions d'€ sur ce projet. Le chiffre est, je crois, assez éloquent pour vous dire notre détermination à le mener à bien.

Deux autres points méritent une modification de nos habitudes de transport de marchandises. Il s'agit des traversées des Alpes du Sud et des Pyrénées. Pour ces deux massifs, les autoroutes de la mer, c'est-à-dire des liaisons maritimes à haute fréquence et à haute qualité de service, pourraient permettre un transfert massif des poids lourds de la route vers la mer.

Sur la façade Atlantique Manche – Mer du Nord, la France et l'Espagne se sont engagés lundi dernier en vue de lancer un appel à projet d'intérêts communs d'autoroute de la mer en 2006. Au vue des études, les perspectives d'un transfert de 100.000 poids lourds par an de la route vers la mer ne semblent pas hors de portée, cela représenterait plus de 5% de trafic routier passant à l'Ouest des Pyrénées. La prochaine étape consistera donc à finaliser et à signer l'accord international à passer entre la France et l'Espagne nécessaire pour le lancement de ce projet d'autoroute. Cet accord prévoira

la création d'une conférence intergouvernementale franco-espagnole des autoroutes de la mer.

Sur la façade méditerranéenne, la réflexion se poursuit également avec l'Italie. La réunion de la conférence intergouvernementale des Alpes du Sud se réunira dans le courant de cet automne pour faire le point des études en cours et envisager le calendrier pour le projet méditerranéen prévu en 2007.

La privatisation des sociétés gérant les autoroutes, concessionnaires des autoroutes est, pour ces projets, une très bonne nouvelle. En nous permettant de doter l'AFITF de 4 milliards d'euros sur les recettes de cette privatisation, elle va nous permettre de donner un coup d'accélérateur aux projets qui sont prêts.

Enfin, j'ai à cœur de vous parler d'un projet auquel je voudrais vous associer et pour lequel je vais avoir besoin de votre adhésion, car en tant que ministre de l'aménagement du Territoire, je voudrais en faire le pendant rural des pôles de compétitivité qui s'annoncent d'ores et déjà comme une réussite, une petite révolution même, en tout cas comme un second souffle donné à l'industrie française.

C'est une procédure qui s'en inspire, tout au moins de sa philosophie. Sans doute avez-vous déjà entendu parler des « Pôles d'excellence ruraux ». Nous travaillons activement à leur élaboration avec la DATAR. Mais je peux déjà vous en tracer les principales lignes :

Il s'agit de fonder sur les atouts spécifiques des territoires ruraux, sur des potentialités encore inexploitées, les moyens du développement, et de les associer à une dynamique, celle des pôles de compétitivité, qui est en train de faire la preuve de son efficacité.

Le bon développement est celui qui permet aux habitants de trouver les moyens de vivre sur leur territoire, mais qui permet aussi à ces territoires de jouer tout leur rôle dans le développement économique de la France.

Ce programme sera lancé sous forme d'un appel à projet en début d'année 2006. Il sera très ouvert sur l'innovation et sur le développement économique.

Trois thèmes prioritaires d'actions me paraissent devoir être retenus :

- Le thème de la culture, du patrimoine et du tourisme, car la promotion de ces ressources, qu'elles soient

humaines, naturelles, patrimoniales, reposant sur un savoir-faire, des labels de qualité, est un facteur de mobilisation et de dynamisation des populations des territoires ruraux, en même temps qu'un facteur primordial de développement économique.

- Le thème de la valorisation et de la gestion durable des bio-ressources (agriculture, aliments-santé, bois, énergie) car les territoires ruraux sont des espaces stratégiques en matière de développement durable. Ce volet soutiendra les projets qui inscriront les dynamiques économiques dans une vision exigeante de durabilité environnementale, de développement des énergies renouvelables, de valorisation non agricole des productions, de développement de la pluriactivité.
- Le thème de l'accueil de nouvelles populations car les territoires ruraux sont devenus attractifs ou sont potentiellement attractifs. Ce volet soutiendra les projets qui cherchent à coordonner les acteurs, développer des services, qui favorisent l'insertion de nouveaux arrivants et de nouveaux actifs et qui stimulent de nouvelles dynamiques de développement. L'innovation dans l'offre des services de santé, s'appuyant notamment sur la télémédecine, sera particulièrement soutenue.

Ce n'est évidemment pas un hasard si ces pôles, dans leur philosophie vous ressemblent. Cette notion d'excellence rurale reprend les vertus montagnardes : le goût de la tradition, la ténacité, l'esprit d'initiative et d'entreprise. Elle s'appuie sur la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales qu'ici en montagne nous avons su, ensemble, si bien préservées.

Vous allez, j'en suis sûr, par vos projets, prouver la fécondité et la pertinence de cette idée.

Ma plus grande satisfaction serait de voir que les pôles d'excellence ruraux retenus sont plus nombreux en montagne qu'ailleurs.

J'en suis déjà convaincu.

Vous allez – nous allons – donner à la France de nouveaux atouts. C'est un nouveau défi pour lequel je compte sur vous.

Merci.